

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Madame Corinne BONIFFAY, Ingénieur d'études hors classe, Directrice des Ressources Humaines, (DRH),

à l'effet de signer en son nom, pour les Services Opérationnels (SO) :

919005 – Autres dépenses
919006 – Plan de formation des personnels

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant les SO 919005, 919006, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

En cas d'absence de Madame Corinne BONIFFAY, Monsieur Sébastien LAFONT, Ingénieur d'Etudes, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Madame Corinne BONIFFAY et Monsieur Sébastien LAFONT, en date du 6 juillet 2023.

Fait à Toulouse, le 8 février 2024

La délégataire,

Corinne BONIFFAY

Le délégataire,

Sébastien LAFONT

Le Président,

Hugues KENFACK

